



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 35112

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le déficit d'inspecteurs de permis de conduire, aussi bien au niveau local en Haute-Vienne qu'au plan national. Ainsi, pour le département de la Haute-Vienne, les six inspecteurs actuellement en place doivent faire face à une diversification de leurs fonctions les obligeant à réaliser des tâches supplémentaires, ce qui entraîne un délai d'attente de plus en plus long pour les candidats entre deux sessions d'examen. Cette situation, qui pose déjà de nombreux problèmes tout au long de l'année, s'aggrave lors de la période estivale, compte tenu de la diminution du nombre d'inspecteurs disponibles et de la forte augmentation des candidats. Aussi, elle lui demande quelles mesures il envisage d'adopter afin d'enrayer ce manque d'effectif et de garantir à chaque candidat un délai raisonnable pour le passage du permis de conduire.

Texte de la réponse

L'effectif des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est réparti, dans chaque circonscription territoriale du service de la formation du conducteur, en fonction d'indicateurs de gestion dont dispose l'administration. Il s'agit essentiellement du nombre d'inscriptions aux différentes catégories de permis de conduire dans chaque département. Sont également prises en compte les indisponibilités durables : congés de longue maladie, de maternité, temps partiels, dispenses syndicales, activité d'encadrement (délégué ou adjoint au délégué), suspensions de fonctions, de manière à déterminer au plus près l'effectif réellement en mesure d'effectuer les examens. Cette méthode permet de répartir équitablement les inspecteurs en fonction des besoins locaux objectifs et donc d'assurer un égal accès des auto-écoles et des candidats à ce service public, dans la limite des effectifs disponibles. C'est en application de ces critères que le nombre souhaitable d'inspecteurs pour la Haute-Vienne est actuellement fixé à 4. Or, l'effectif réellement opérationnel sera de 3, avec le départ à la retraite d'un agent en décembre 1999, ce qui correspondra à un déficit d'un agent. Dans ces conditions, un poste d'inspecteur du permis de conduire a été ouvert à la vacance dans ce département avec prise d'effet au 3 janvier 2000. Enfin, le projet de loi de finances pour 2000 prévoit, au niveau national, une augmentation de 30 emplois d'inspecteurs du permis de conduire qu'il faudra bien entendu former. Cet accroissement de l'effectif constitue bien une réponse appropriée et durable aux difficultés rencontrées actuellement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35112

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5560

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 209